AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1008
FR0000120644-FS0496

16 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

DANONE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 juin 2025, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 juin 2025, le seuil de 5% du capital de la société DANONE et détenir 33 803 688 actions DANONE[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 4,83% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions DANONE sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

[2] Dont 8 667 060 ADR DANONE représentant 1 733 412 actions DANONE. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 600 774 actions DANONE pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 679 553 991 actions représentant 699 851 306 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.